

Environ une vingtaine de personnes.

Avant le début du Conseil de quartier, Mme Benabar et Mme Bicharelle signale que ce qui intéresse les habitants ce sont les questions du quartier et non pas une reprise des informations que l'on peut retrouver dans le journal municipal

Après introduction par M. LESSELINGUE de la démarche municipale d'un appel à partenaire pour la mise en place d'une offre de complémentaire santé à l'ensemble des L'Hayssiens et de l'intervenant de la société AXA, présentation par M. LEROUX de la Mutuelle Municipale avec invitation à la réunion municipale du 22 mai à l'espace Dispan de Floran.

M. le Maire fait une présentation du budget 2017 de la commune et explique les priorités choisies pour cette année.

M. le Maire fait une présentation du nouveau poste de Police Municipale, des travaux réalisés pour la mise en conformité des locaux, de la bonne gestion du budget par l'acquisition et la modernisation des locaux.

M. LESSELINGUE présente la nouvelle édition de la Cavale L'Hayssienne, des différentes courses, des parcours et fait appel aux bénévoles pour cette manifestation.

M. PROVENT présente les horaires d'été de l'Hôtel de ville et des relais mairie.

Questions diverses sur le quartier :

Mme BENEBAR : Quand aura lieu le déménagement des 3 barres d'immeubles destinées à la démolition, car il y a une rumeur selon laquelle 3 personnes âgées auraient déjà été relogées.

M. LE MAIRE : La procédure ne peut pas commencer avant la signature du protocole de l'ANRU. On l'espère pour le mois de juin 2017.

S'il y a eu des personnes relogées, c'est dans le cadre du fonctionnement normal du service logement.

La MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) a déjà été choisi ; elle attend la signature du protocole d'accord avec l'ANRU, pour commencer sa prestation auprès des habitants des barres d'immeubles. Il a été proposé à des membres de l'Association des Dalhias de faire partie de la Commission de Relogement

Nous n'avons aujourd'hui pas d'information supplémentaire depuis la dernière concertation.

La charte de relogement n'est pas encore signée avec l'Immobilière 3F.

M. Le Préfet du Val de Marne tient à ce que tous les bailleurs du département cosignent la charte de relogement.

Concernant les informations sur le chantier de la gare, on espère revenir avec la SGP auprès des habitants du quartier durant la dernière quinzaine du mois de juin 2017.

Il y a eu des réunions avec les parents d'élèves sur les conséquences des travaux de la gare sur les écoles.

Il reste une concertation à réaliser entre les commerçants ; l'immobilière 3F et la SGP.

Mme BICHARELLE : Les commerçants attendent toujours des nouvelles du représentant Commerce de l'Immobilière 3F. Ils ont écrit et n'ont aujourd'hui reçu aucune réponse du bailleur.

M. LE MAIRE : l'Immobilière 3F attend la SGP pour rencontrer les commerçants locataires de l'Immobilière 3F.

Mme BENEBAR : l'Association Les Dalhias a reçu un courrier de l'Immobilière 3F. Les membres de l'association sont scandalisés que le bailleur ait signalé, en fin de son courrier, que Mme ERHEL avait démissionné. L'association a écrit à ce bailleur pour obtenir une copie du courrier de sa démission.

M. LARJAUD : Qu'en est-il des réunions de concertation de la société SYSTRA concernant le futur tracé des lignes de bus du quartier ?

M. LE MAIRE : Il y a eu un compte rendu du comité de pilotage, mais tout n'est pas encore au point. Nous reviendrons ici faire un compte rendu aux habitants.

Une habitante : Pourquoi ne pas démolir des immeubles dans la Rue Sainte Colombe plutôt que la cité des Dalhias ?

M. LE MAIRE : ces démolitions sont effectuées dans le cadre d'une réhabilitation globale autour de la gare. Au niveau des tours marrons, la densité de logement est plus faible.

Mme BICHARELLE : Quand démarrent les travaux au niveau de la Maison de Quartier ?

M. LE MAIRE : La démolition commencera début août.

Mme BICHARELLE : Quand démarrent les travaux au niveau des parkings de l'Immobilière 3F, car il y a un permis de construire d'affiché ?

M. LE MAIRE : On se renseignera sur ces travaux.

Mme BICHARELLE : Qu'en est-il des mesures de prévention prises concernant les fissures qui pourront apparaître dans les habitations avec le passage incessant des camions lors des travaux de la gare de métro.

M. LE MAIRE : Il va être prévu des mesures conservatoires qui seront à voir avec la SGP.

M. PROVENT : Nous allons contacter le service de la Vie Associative afin d'étudier la solution pour le stockage des affaires et armoires des associations qui sont localisées dans l'actuelle Maison de quartier, pour la période située entre la démolition de l'actuelle Maison de quartier et la finalisation de la future Maison de quartier.

M. BOYER : Comment et où sera située l'entrée et la sortie du chantier de la gare ?

M. LE MAIRE : Durant la première phase des travaux, on creuse sur le pourtour de la gare une tranchée de 40 mètres de profondeur sur 40 centimètres de large, dans laquelle on coule du béton. Une fois le béton sec, on creuse l'intérieur de la boîte consolidée. Dans cette deuxième phase, le va et vient des camions va s'intensifier.

M. BOYER : Y aura-t-il des parkings en nombre suffisant au niveau de la future gare ?

M. LE MAIRE : On va se battre pour obtenir un parking de 100 places. C'est bien mais insuffisant si les gens qui habitent à cinq minutes à pied de la gare viennent en voiture pour prendre le métro. Mais il y aura aussi des locaux à bicyclettes. L'accès aux vélos sera favorisé par des parkings surveillés pour les vélos, appelés Véligo et accessibles avec la Pass Navigo. De plus 11 autobus passeront aux alentours. Enfin une dépose minute est aussi prévue devant la gare.

En cas de nécessité, une verbalisation des véhicules mal stationnés sera effectuée, car cela est nécessaire au bien vivre ensemble des habitants du quartier.